

Se réinstaller en société

Solange RATTIN

SCEES - Bureau de
l'information statistique

En 2000, 13 600 chefs d'exploitation ou premiers coexploitants ont réalisé une seconde installation au cours des trois dernières années – soit en moyenne 4 500 par an – le plus souvent au sein d'une exploitation agricole qui a le statut de société (EARL, GAEC, ...). La nouvelle exploitation est plus grande, les exploitants y travaillent à plein temps et emploient fréquemment une main-d'œuvre salariée non familiale. Leur formation agricole est souvent meilleure et, à âge égal, ils vivent davantage en couple.

Sur les 663 800 exploitations agricoles recensées en 2000 en France métropolitaine, 78 500 – soit 12 % – ont changé de direction au cours des trois années précédentes. La grande majorité des mouvements concerne des agriculteurs âgés de moins de 50 ans, le seul groupe d'âge étudié par la suite. 55 800 chefs d'exploitations individuelles ou premiers coexploitants d'exploitations en société, âgés de moins de 50 ans, se sont donc installés en trois ans, soit en moyenne 18 600 par an. Trois exploitants sur quatre ont pris la direction d'une exploitation pour la première fois, et un sur quatre s'est « réinstallé » en ce sens qu'il exerçait déjà auparavant une fonction de chef d'exploitation ou de coexploitant (encadré p. 20).

Par ailleurs, le nombre de premières installations a diminué pendant la dernière décennie, alors que celui des réinstallations a progressé (encadré p. 22). L'essor du phénomène sociétaire en est largement responsable : la part des réinstallations dans le total des installations sociétaires s'est considérablement accrue dans un premier temps, jusqu'à en constituer les trois quarts. Au cours des dernières années,

ces réinstallations sont redevenues minoritaires, les sociétés se créant directement lors de la première installation, alors qu'elles étaient auparavant plutôt issues de la transformation d'une exploitation individuelle (tableau 1) [3].

Se succéder à soi-même

En 2000, les exploitants de moins de 50 ans récemment installés pour la première fois, ont majoritairement choisi une exploitation individuelle. La société ne concerne que 26 % de ces premières installations, surtout sous forme de Gaec (12 % des primo-installations) ou d'EARL (8 % des primo-installations). À l'inverse, les réinstallations se font en société deux fois sur trois, et l'EARL arrive en tête (41 % des réinstallations). La réinstallation en Gaec est plus rare (13 % des réinstallations), au même titre que celle en société civile ou commerciale (11 % des réinstallations). Après avoir partagé la direction d'un Gaec avec un coexploitant plus âgé – le père dans la plupart des cas – le jeune exploitant préfère souvent, lors de la cessation d'activité de ce coexploitant plus âgé, créer une

Tableau 1

L'accroissement des sociétés génère des réinstallations

Moyenne annuelle en millier

	Année de prise de direction de l'exploitation enquêtée			
	1990 à 1992	1993 ou 1994	1995 ou 1996	1997 à 1999
Exploitations individuelles				
Premières installations	12,0	12,1	8,8	10,3
Réinstallations	2,1	2,6	2,0	1,5
Sociétés				
Premières installations	2,6	2,6	2,4	3,7
Réinstallations	2,6	5,3	6,0	3,0
Ensemble des exploitations				
Premières installations	14,6	14,7	11,2	14,0
Réinstallations	4,7	7,9	8,0	4,5

Champ : Chefs d'exploitation ou premiers coexploitants âgés de moins de 50 ans.
Source : AGRESTE - Enquêtes structure 1993, 1995, 1997 et recensement agricole 2000

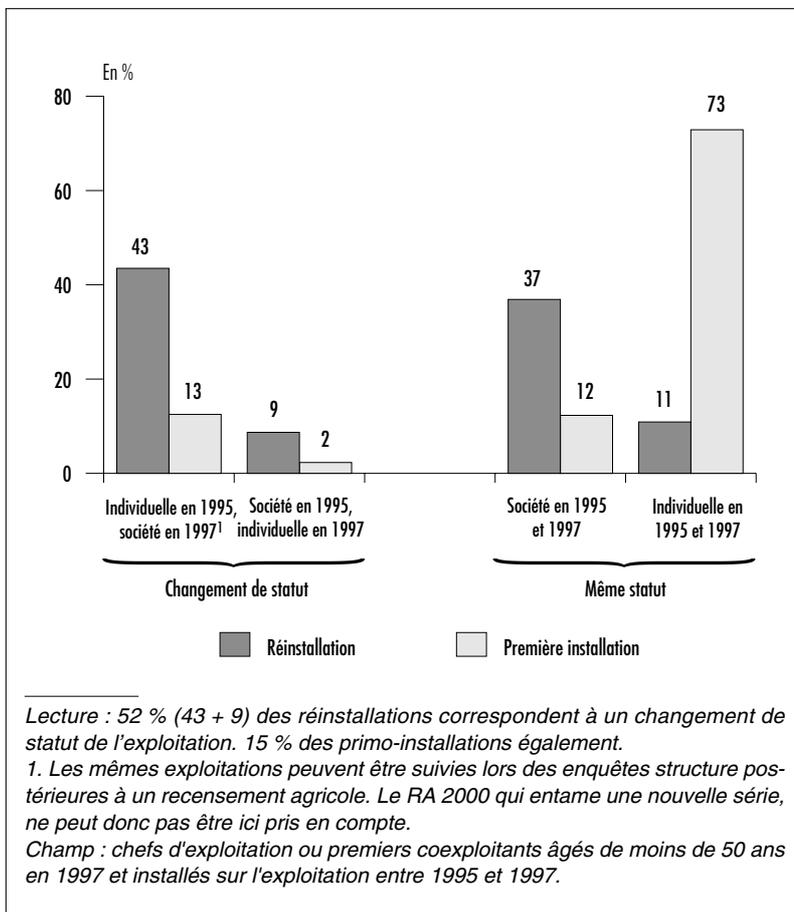
Réinstallation et dimension économique

Les chefs d'exploitation ou les premiers coexploitants, sont interrogés sur l'année de prise de direction de l'exploitation enquêtée d'une part, de leur première exploitation d'autre part. Cette année est considérée comme celle de l'installation en agriculture. Lorsque les deux années déclarées ne sont pas identiques, il y a eu « réinstallation » ou « deuxième installation ». L'étude réalisée concerne exclusivement les installations d'exploitants âgés de moins de cinquante ans, soit 55 800 des 78 500 exploitations qui ont changé de direction au cours des trois années qui ont précédé l'an 2000. Ainsi, 22 700 chefs d'exploitation ou premiers coexploitants de plus de 50 ans en 2000 se sont installés au cours des années 1997, 1998 ou 1999. Parmi eux, 8 100 se sont réinstallés, soit en moyenne 2 700 par an. Un tiers d'entre eux concerne des retraités qui ont dû céder une partie de leur surface agricole antérieure, pour se réinstaller sur une exploitation de petite taille, notamment dans les limites imposées par la législation. Pour d'autres (11 %), la réinstallation sur une petite exploitation a pu être motivée par l'exercice d'une autre activité, hors agriculture. Les trois quarts des exploitants de plus de 50 ans réinstallés ont une exploitation de dimension économique inférieure à 8 UDE, c'est-à-dire de moins de 12 hectares équivalent - blé. Plus de la moitié y travaille à temps partiel.

La **dimension économique** des exploitations est obtenue en pondérant chacune de leurs productions par des coefficients appelés « marges brutes standard » (MBS). Ils résultent de la valorisation des productions agricoles et des charges affectées. Le résultat peut être exprimé en hectare d'équivalent-blé, c'est-à-dire en nombre d'hectares dégagant la même marge brute. Il est également évalué en unité de dimension européenne (UDE), une UDE valant approximativement 1,5 hectare d'équivalent-blé.

Graphique 1

Plus de la moitié des réinstallations correspondent à un changement de statut de l'exploitation



Source : AGRESTE - Enquêtes structure 1995 et 1997

EARL unipersonnelle. Cette possibilité attire plus de la moitié des exploitants qui se réinstallent, après avoir été membre d'un groupement maintenant dissous, ou même dirigé une exploitation individuelle (graphique 1). En effet, les agriculteurs réinstallés se succèdent en quelque sorte à eux-mêmes, mais sur une exploitation de statut différent. De ce fait, la réinstallation ne contribue pas au rajeunissement des chefs d'exploitation, à l'inverse de la primo-installation où les repreneurs sont beaucoup plus jeunes que les cédants. C'est la reprise « classique » de l'exploitation familiale par un jeune, lors de la cessation d'activité de ses parents [7]. Par ailleurs, si les premières installations de femmes sont en général peu fréquentes (une sur cinq environ), les réinstallations le sont moins encore : 6 % seulement de l'ensemble des installations de second rang à moins de 50 ans en 2000.

Des exploitations plus grandes

En 2000, les agriculteurs de moins de 50 ans réinstallés, ont des exploitations deux fois plus grandes que celles des primo-installés : 85 UDE en moyenne, soit un peu moins de 130 hectares d'équivalent-blé, contre 45 UDE. Plus du quart des réinstallations se font en effet sur des exploitations de taille supérieure à 100 UDE, contre 10 % des premières installations qui concernent en revanche de très petites exploitations (graphique 2). Par ailleurs, que ce soit pour la première ou la seconde fois, l'exploitant qui s'installe réalise en général un agrandissement de l'unité reprise, mais celui-ci est plus important en cas de réinstallation.

Cette extension ne semble pas s'accompagner de changements significatifs des orientations de production, qui sont peu différentes chez les réinstallés et les primo-installés. La surface des exploitations évolue de façon similaire à la dimension économique. En 2000, 30 % des agriculteurs ayant récemment réalisé une deuxième installation, exploitent plus de 100 hectares, contre 15 % de ceux qui se sont installés pour la première fois [4].

Les réinstallations sont plus fréquentes dans la moitié nord de la France, où les grandes

exploitations en société sont aussi plus nombreuses. Elles constituent 21 % des installations d'exploitants de moins de 50 ans dans la région Centre, et 41 % dans le Loiret. À l'opposé, ces deuxièmes installations sont plus rares dans le sud : 11 % des installations d'exploitants de moins de 50 ans en Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans le Limousin, 13 % dans le Languedoc et en Auvergne (carte).

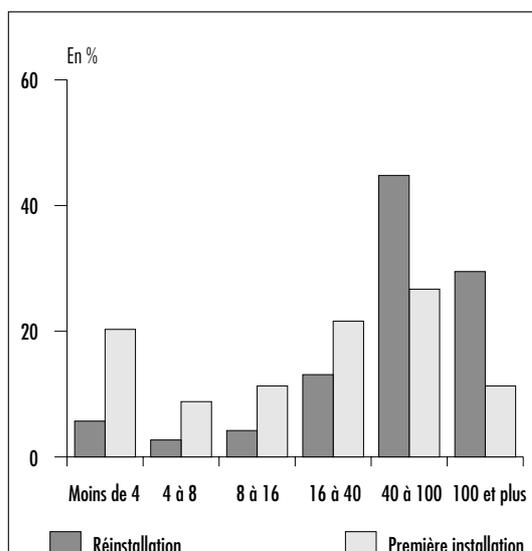
Tous agriculteurs

Si les agriculteurs réinstallés ont des exploitations plus grandes que celles des primo-installés, ils y travaillent aussi plus souvent à plein temps. En 2000, plus des trois quarts des exploitants réinstallés travaillent à plein temps, contre la moitié seulement de ceux qui s'installent pour la première fois. Cet écart existe pour les exploitations individuelles comme pour les sociétés, à l'exception des Gaec où le plein temps est général qu'il s'agisse d'une première ou d'une seconde installation. En effet, l'installation d'un jeune en Gaec se fait en général sur une exploitation déjà ancienne, dont la viabilité conditionne l'existence même de la société créée.

Travaillant à plein temps, les exploitants réinstallés sont rarement pluriactifs : 7 % d'entre eux, contre 26 % des primo-installés, en 2000.

Graphique 2

Les grandes exploitations sont deux fois et demi plus nombreuses lors d'une réinstallation



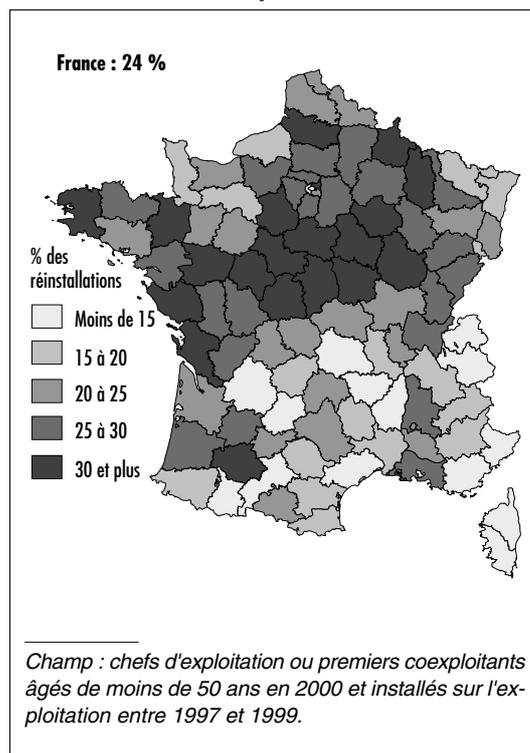
1. Une Unité de Dimension Européenne (UDE) équivaut approximativement à 1,5 ha d'équivalent-blé.

Champ : chefs d'exploitation ou premiers coexploitants âgés de moins de 50 ans en 2000, installés sur l'exploitation entre 1997 et 1999.

Source : AGRESTE - Recensement agricole 2000

Carte

Les réinstallations plus fréquentes dans les zones à forte implantation sociétaire



Source : AGRESTE - Recensement agricole 2000

Lors d'une première installation, la pluriactivité, à savoir l'association d'une autre activité à l'activité agricole, peut être nécessaire pour faire face aux investissements réalisés ou pour pallier la faiblesse des revenus agricoles. En effet, la dimension économique moyenne des exploitations dirigées par des exploitants récemment installés et pluriactifs, est deux fois et demie inférieure à celle de l'ensemble des nouvelles exploitations. En cas de réinstallation, la pluriactivité de l'exploitant n'est plus une nécessité, d'autant que les sociétés, alors plus nombreuses, bénéficient des apports des différents coexploitants [3].

De plus, pour les premières installations, l'association de la pluriactivité du conjoint à celle de l'exploitant, est relativement fréquente : 15 % des cas. C'est deux fois moins en cas de réinstallation. Plus encore que la pluriactivité du seul exploitant, celle des deux conjoints peut être une nécessité plus qu'un choix, lors de la première installation : la dimension économique moyenne des exploitations concernées est, avec 21 hectares d'équivalent-blé, plus de trois fois inférieure à celle des exploitations dirigées par l'ensemble des nouveaux agriculteurs. À l'opposé, la dissociation des activités professionnelles des conjoints suppose l'existence d'une exploitation suffisamment grande et viable, où le travail salarié non familial peut se substituer au travail familial. Telle est la situation lors d'une réinstallation : dans 29 % des cas, seul le conjoint exerce sa profession hors agriculture, de façon indépendante, comme dans la plupart des autres ménages [1].

Plus souvent en couple

En 2000, huit exploitants sur dix, de moins de 50 ans et réinstallés vivent en couple, contre deux sur trois seulement des primo-installés. Si, en agriculture, les hommes sont en général plus souvent célibataires que les femmes, les réinstallés le sont moins que les primo-installés : 77 % des hommes de moins de 50 ans réinstallés vivent en couple, 61 % des primo-installés. Cet écart ne relève pas d'éventuelles différences de générations et se manifeste à tous les âges. Par ailleurs, les différences de dimension économique ne l'expliquent pas non plus en totalité. La proportion d'exploitants vivant en couple augmente effectivement avec la taille de l'exploitation, mais la croissance ne se manifeste qu'au-delà de 40 UDE. En deçà, la vie en couple est au contraire d'autant plus

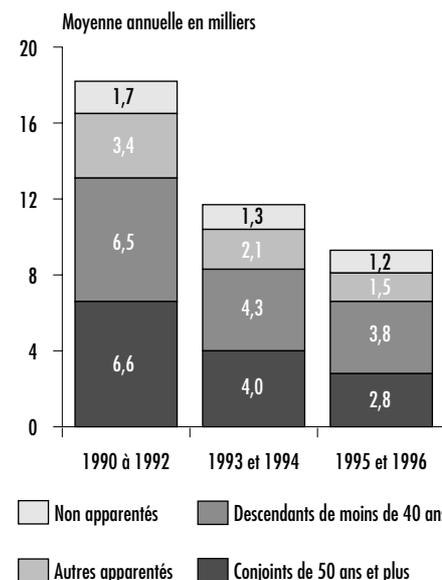
fréquente que l'exploitation est plus petite : 59 % sur les exploitations de taille comprise entre 16 et 40 UDE, 65 % entre 4 et 16 UDE, 69 % pour les exploitations de moins de 4 UDE. En effet, parallèlement à la professionnalisation croissante des agricultrices, l'exercice d'un métier indépendant est de plus en plus fréquent chez les conjointes d'exploitant. Cette possibilité leur est pleinement offerte sur les grandes exploitations, mais aussi sur les très petites qui n'existeraient pas sans pluriactivité [2].

Premières installations : moins de reprises par les conjoints

Le nombre de primo-installations a fortement chuté dans les années 1990, quel que soit l'âge de celui qui s'installait : de 18 200 en moyenne, chaque année de la période 1990-1992, à 9 300 en moyenne en 1995-1996. Le nombre de successions de descendants de l'ancien exploitant, âgés de moins de 40 ans, a diminué de plus de 40 %. Ce sont pour la plupart des enfants de cet exploitant, la succession d'une exploitation restant toujours une affaire de famille, malgré l'accroissement du nombre des sociétés [5].

Le nombre d'installations de conjoints de l'ancien exploitant, surtout des femmes de plus de 50 ans, est celui qui diminue le plus : 36 % des installations totales en 1990, 31 % en 1996. Ce recul contribue à l'accroissement relatif des installations de jeunes, les enfants de l'ancien exploitant. Elles constituent 37 % des installations totales de 1996, contre 33 % de celles de 1990. La part des personnes non apparentées, mais souvent issues de milieux agricoles, progresse aussi quelque peu : 13 % en 1996, contre 9 % en 1990.

Forte baisse des successions de conjoints



Champ : chefs d'exploitation ou premiers coexploitants installés pour la première fois.

Source : AGRESTE - Enquêtes structure 1993, 1995 et 1997

Une meilleure formation

En 2000, plus des trois quarts des exploitants de moins de 50 ans réinstallés, ont suivi une scolarité dans un établissement d'enseignement agricole, contre un peu plus de la moitié seulement des primo-installés. Ceci semblerait justifier le fait que les réinstallés soient exclusivement agriculteurs tandis que les autres, ayant souvent conservé leur métier non agricole antérieur, n'envisageaient pas nécessairement une carrière agricole.

Toutefois, les primo-installés ont, plus souvent que les autres, reçu une formation agricole de niveau supérieur. Un peu plus jeunes, ils ont davantage bénéficié d'une aide à l'installation (DJA), octroyée aux titulaires d'un diplôme au

moins égal à celui du brevet de technicien agricole (encadré ci-dessous). Pour les exploitants âgés de 30 à 34 ans, le niveau du secondaire long agricole (baccalauréat professionnel, brevet de technicien agricole) reste plus fréquent en cas de réinstallation (20 % contre 14 %), tandis que les études supérieures sont suivies avec la même fréquence, qu'il s'agisse d'une première ou d'une seconde installation [6]. Formation appropriée à la profession et exploitations plus grandes s'accompagnent aussi, pour les réinstallés, d'un environnement de gestion approprié. La tenue d'une comptabilité de gestion, l'assujettissement à la TVA, l'imposition au bénéfice réel se généralisent, ainsi que le recours à l'informatique, d'autant qu'il s'agit d'exploitations en société (tableau 2).

La dotation d'installation aux jeunes agriculteurs (DJA)

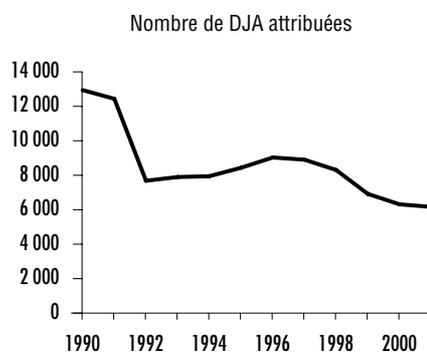
Son attribution est soumise à des conditions relatives aux personnes d'une part, à la viabilité économique de l'exploitation d'autre part :

- être âgé de moins de 40 ans.
- avoir un diplôme de l'enseignement agricole et de niveau au moins égal à celui du brevet de technicien agricole (BTA).
- établir une étude prévisionnelle d'installation qui fait apparaître, au terme de la troisième année, un revenu disponible par unité de travail familiale compris entre 60 % (40 % dans certaines conditions) et 140 % du revenu de référence national. Pour l'année 2000, ce revenu de référence, défini comme le salaire brut moyen non agricole du département, est fixé à 25 383 euros. Afin de tenir compte des difficultés liées à des handicaps naturels, le montant de la DJA varie de 7 927 euros minimum, en zone de plaine, à 35 886 euros maximum en zone de montagne. Par ailleurs, un décret de 2001 prend en compte les difficultés rencontrées par l'installation dans les zones périurbaines. En 2001, plus de la moitié des DJA versées correspondent à des aides attribuées en zone de plaine, 27 % en zone défavorisée et 19 % en zone de montagne. L'âge moyen des bénéficiaires est de 28 ans

et 77 % sont titulaires d'un diplôme professionnel de niveau égal ou supérieur au BTA.

Les installations en société représentent 58 % des installations totales, dont 38 % en Gaec et 18 % en EARL. Les installations spécialisées en production laitière sont, avec 31 % du total, les plus nombreuses.

Nombre annuel de Dotations aux Jeunes Agriculteurs (DJA)



Source : CNASEA

Tableau 2
Une gestion plus rationnelle

En %

Proportion d'exploitations	Réinstallation			Première installation		
	Exploitation individuelle	Société	Ensemble	Exploitation individuelle	Société	Ensemble
Utilisant un micro-ordinateur	24,4	52,7	43,2	18,3	49,5	26,8
Imposées au bénéfice réel	42,5	89,7	73,4	22,9	77,7	37,2
Redevables de la TVA	61,3	96,8	84,6	43,6	93,3	56,6
Tenant une comptabilité de gestion	61,9	98,8	86,2	45,9	96,7	59,4

Champ : exploitations où le chef est âgé de moins de 50 ans en 2000 et s'est installé sur l'exploitation entre 1997 et 1999.
Source : AGRESTE - Recensement agricole 2000

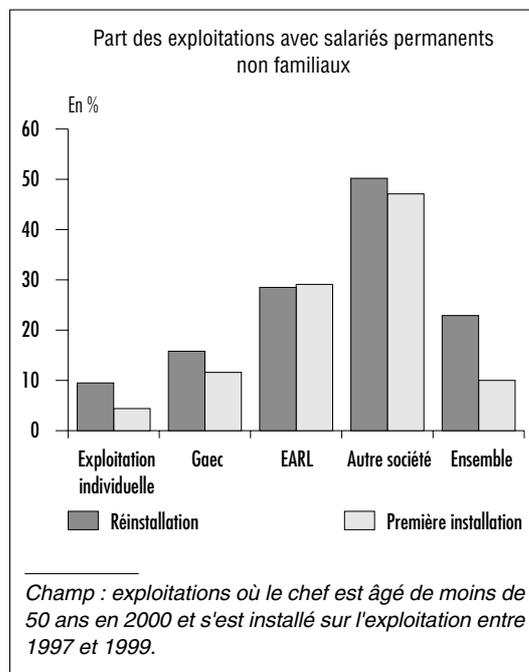
Un tiers du travail fourni, d'origine salariée non familiale

Les réinstallations ont lieu sur de plus grandes exploitations et la quantité de travail fournie à chacune est aussi plus élevée. En 2000, elle équivaut au travail de 2,2 personnes à plein temps pendant une année, contre 1,6 en cas de première installation. Cet écart ne vaut toutefois que pour les exploitations individuelles. Les Gaec par exemple, utilisent trois personnes équivalent-plein temps, qu'il s'agisse d'une première ou d'une seconde installation. La différence réside plutôt dans l'origine du travail fourni, plus souvent salarié lors de réinstallations : un quart du travail total fourni aux nouvelles exploitations provient de la main-d'œuvre salariée non familiale s'il s'agit d'une première installation, un tiers s'il s'agit d'une réinstallation. Près du quart des exploitants réinstallés emploient des salariés permanents non familiaux, mais 10 % seulement des primo-installés (graphique 3).

Les exploitants de moins de 50 ans nouvellement installés fournissent toujours la majorité du travail, mais leur part diminue lors d'une réinstallation, surtout si cette réinstallation se fait sur une exploitation individuelle. Dans les EARL, la diminution concerne la part du tra-

vail fourni par le premier, et souvent unique coexploitant, puisque la réinstallation a fréquemment eu pour but la création d'une société unipersonnelle.

Graphique 3
L'emploi de main-d'œuvre salariée est plus fréquent chez les réinstallés



Source : AGRESTE - Recensement agricole 2000

Bibliographie

- [1] RATTIN S. (2002), « Les ménages d'agriculteurs en 2000 : un sur trois est pluriactif ». AGRESTE - *Cahiers* n° 2.
- [2] RATTIN S. (2002), « L'agriculture au féminin se professionnalise ». AGRESTE - *Cahiers* n° 2.
- [3] DELAME N. (2001), « La pluriactivité gagne du terrain dans les exploitations professionnelles ». AGRESTE - *Cahiers* n° 2.
- [4] SCEES (2001), « Principaux résultats du recensement agricole 2000 ». AGRESTE - *Cahiers* « spécial RA » n° 3 - 4.
- [5] DE CORLIEU Th. (1999), « Les sociétés agricoles, une affaire de famille ». AGRESTE - *Les Cahiers* n° 41.
- [6] RATTIN S (1999), « Les jeunes agriculteurs « professionnels » ont reçu un enseignement agricole de bon niveau ». AGRESTE - *Les Cahiers* n° 41.
- [7] RATTIN S (1999), « Un jeune sur quatre s'est installé en société en 1996 ou 1997 ». AGRESTE - *Les Cahiers* n° 37.